

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-181 du 23 Juin 1995

chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-
nement de l'intérim de Monsieur
Robert DOSSOU, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du Mardi 20 Juin 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du
Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de
la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Mardi 20 Juin 1995, Monsieur
Théodore HOLO, Ministre ~~Chargé~~ des Relations avec le Parlement,
Porte Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence
de Monsieur Robert DOSSOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1995

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MAEC-
MRP 4 AUTRES MINISTERES 14 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-